

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
N° R-4110-2019

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

HYDRO-QUÉBEC,

Demanderesse

- et -

**L'UNION DES PRODUCTEURS
AGRICOLES**

555, boul. Roland-Therrien

Bureau 100

Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Intervenante

DEMANDE D'INTERVENTION DE L'UPA
(art. 6 et suivants du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie)

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ

1. Dans son Avis aux personnes intéressées daté du 22 septembre 2021, la Régie de l'énergie (ci-après la « Régie ») indique qu'elle entend traiter sur dossier la demande d'Hydro-Québec (ci-après le « Distributeur ») relative à la phase 3 du présent dossier.
2. La phase 3 aborde la demande d'approbation des grilles de pondération des critères d'évaluation des soumissions pour les appels d'offres de 480 MW d'énergie renouvelable (A/O 2021-01) et de 300 MW d'énergie éolienne (A/O 2021-02) et d'une clause de renouvellement aux contrats.
3. L'Union des producteurs agricoles (ci-après l'UPA) est une confédération de syndicats professionnels et l'association accréditée aux fins de représenter tous les producteurs agricoles de la province de Québec, en vertu de la *Loi sur les producteurs agricoles* (L.R.Q. c. P-28).
4. L'UPA regroupe 12 fédérations régionales et 25 groupes spécialisés. Ainsi, elle regroupe les producteurs agricoles suivant une double structure : selon le territoire

géographique auquel ils appartiennent, soit le « secteur général », et selon le type de production agricole qu'ils exercent, soit le « secteur spécialisé ».

5. L'UPA rassemble un peu plus de 41 000 producteurs agricoles au Québec.
6. Les producteurs agricoles québécois investissent environ 807 M\$ dans l'économie régionale du Québec. Dans la même veine, près de 28 000 entreprises agricoles, majoritairement familiales, procurent de l'emploi à 55 900 personnes. En 2020, le secteur agricole québécois a généré des recettes avoisinant les 9,7 G\$, ce qui en fait la plus importante activité du secteur primaire au Québec et un acteur économique de premier plan, particulièrement dans nos communautés rurales.
7. L'UPA compte à titre d'affilié la Fédération des producteurs forestiers du Québec qui regroupe 28 100 producteurs forestiers en forêt privée, répartis au sein de 12 syndicats régionaux. Les activités sylvicoles en forêt privée génèrent des recettes de plus de 560 M\$ et créent plus de 14 000 emplois. En incluant la transformation du bois, la forêt privée est responsable de plus de 25 000 emplois permettant de générer un chiffre d'affaires de 4,3 milliards de dollars.
8. L'UPA a pour principale mission de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des producteurs agricoles du Québec, sans distinction de race, de nationalité, de sexe, de langue et de croyance.
9. L'UPA contribue notamment au maintien et au développement d'entreprises agricoles durables sur tout le territoire du Québec et elle participe à l'amélioration des conditions de vie sur le plan social, économique et culturel du milieu rural.

II. NATURE DE L'INTÉRÊT

10. Dès 2005, l'UPA s'est impliquée activement à veiller aux intérêts des producteurs agricoles et forestiers dans le cadre du déploiement et développement de la filière éolienne québécoise.
11. Dans le cadre du nouvel appel d'offres de 300 MW d'énergie éolienne (A/O 2021-02) du Distributeur, certains projets retenus pourraient être localisés, en tout ou en partie, en milieu agricole ou en forêt privée.
12. Les infrastructures, les travaux de construction et les travaux d'entretien des parcs éoliens peuvent entraîner des impacts importants sur les activités agricoles ou forestières.
13. Afin d'atténuer les impacts de l'implantation de parcs éoliens sur les entreprises agricoles et forestières, Hydro-Québec a élaboré, en partenariat avec l'UPA, un

« Cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieux agricole et forestier » (ci-après « le Cadre »).

14. L'UPA a également participé activement à l'élaboration de critères non-monétaires pour l'appel d'offre éolien issu de projets communautaires dans le cadre d'une table de discussion des régions qui était pilotée par le ministère des Ressources Naturelles et de la Faune.

15. En suivi de ces travaux, l'UPA a soumis des commentaires portant sur la Grille de pondération des critères non-monétaires pour l'appel d'offre éolien issu de projets communautaires (A/O 2009-01) dans le cadre du dossier R-3865-2009 à la Régie.

16. L'UPA a été reconnu à plusieurs reprises à titre d'intervenante par la Régie, notamment dans les dossiers tarifaires du Distributeur et plus récemment, dans le dossier relatif aux mesures de soutien au développement des serres (R-4127-2020).

III. MOTIFS À L'APPUI DE L'INTERVENTION, CONCLUSIONS RECHERCHÉES ET ADMINISTRATION DE LA PREUVE

17. L'UPA joint à la présente intervention le formulaire « liste des sujets » prescrit par la Régie et dûment rempli, lequel fait état, pour les sujets identifiés par l'UPA, de la nature de son intérêt, des conclusions sommaires recherchées et de la manière dont l'UPA entend faire valoir sa position.

IV. PARTICIPATION

18. L'UPA prévoit participer à toutes les étapes de la demande du Distributeur qui concerne la grille de pondération des critères d'évaluation des soumissions pour l'appel d'offres de 300 MW d'énergie éolienne (A/O 2021-02) conformément aux instructions données par la Régie.

19. L'UPA déposera une preuve dans ce dossier ainsi qu'une plaidoirie écrite en conformité avec les instructions données par la Régie.

V. BUDGET ET COMMUNICATIONS

20. L'UPA entend demander à la Régie que lui soient remboursés les frais qu'elle devra engager pour sa participation à titre d'intervenante dans ce dossier.

21. Un budget de participation est déposé en annexe de la présente demande, conformément au Guide de paiement des frais 2020.

22. L'UPA souhaiterait que toute communication à propos du présent dossier soit acheminée à son procureur, ci-après désigné :

M^e Marie-Andrée Hotte

BHLF Avocats

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100

Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Tél. : 450 679-0540, poste 8741

Télec. : 450 679-8454

mahotte@upa.qc.ca

Ainsi qu'à son analyste, M. David Tougas, à l'adresse courriel suivante :

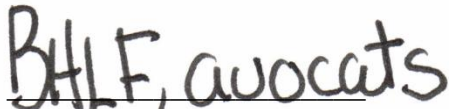
davidtougas@upa.qc.ca

POUR CES MOTIFS, L'UPA DEMANDE À LA RÉGIE :

- **D'ACCUEILLIR** la présente demande d'intervention;
- **DE RECONNAÎTRE** à l'UPA le statut d'intervenante dans la demande du Distributeur relative à l'approbation des grilles de pondération des critères d'évaluation des soumissions pour les appels d'offres de 480 MW d'énergie renouvelable (A/O 20021-01) et de 300 MW d'énergie éolienne (A/O 2021-02) et d'une clause de renouvellement aux contrats.

LE TOUT respectueusement soumis.

Longueuil, ce 5 octobre 2021



BHLF Avocats